

UNION DES COMORES

Unité-Solidarité-Développement

Le Président



Moroni, le **21 JUL 2026**

DECRET N°26-081/PR

Accordant, les honneurs funèbres militaires de l'Union des Comores, à feu Monsieur ALI NASSOR

LE PRESIDENT DE L'UNION

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, révisée par le référendum du 30 juillet 2018 ;
- VU le décret N°25-022/PR du 29 mars 2025, relatif aux cérémonies officielles ou publiques, préséances, honneurs civils et militaires ;
- VU le décret N°26-030/PR du 05 février 2026, portant composition du Gouvernement de l'Union des Comores ;
- VU l'arrêté N°24-087/FOP du 03 octobre 2024, fixant l'horaire autorisé de tenue des cérémonies officielles de toutes les institutions étatiques ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Il est accordé à **feu Monsieur ALI NASSOR**, ancien Ministre des Finances de la République Fédérale Islamique des Comores, les honneurs funèbres militaires de l'Union des Comores.

ARTICLE 2 : Le Ministre de l'Intérieur et le Directeur de Cabinet en charge de la Défense, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores, et communiqué partout où besoin sera.


AZALI ASSOUMANI
